

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250120-DEC2025_2-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2025_2

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Vu la décision du 11 septembre 2024 attribuant des lots du Marché de rénovation énergétique de la salle des fêtes et confiant le lot n°2 - Gros œuvre étendu - à l'entreprise Mazzolini pour un montant HT de 114 158.78 €.

Considérant qu'il convient de modifier certaines prestations prévues au Marché de base

Objet : Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes – Avenant n° 2 – Lot n° 2 – Gros œuvre étendu

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Mazzolini un avenant au lot n° 2 Gros œuvre étendu du Marché de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

ARTICLE 2 : Le montant de l'avenant est de zéro.

Toutes les dispositions du Marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 20 janvier 2025

Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 21 janvier 2025
Et de la publication le 21 janvier 2025